

GHS FICHE SIGNALÉTIQUE

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT		
FABRICANT/FOURNISSEUR Exide Technologies 13000 Deerfield Parkway, Bldg. 200 Milton, GA 30004 U.S.A.	DÉSIGNATION COMMERCIALE/ CHIMIQUE (étiquetage)	*Batterie au plomb inversable Batterie au plomb-acide à régulation par soupape Batterie (VRLA) Batterie à électrolyte absorbé UN2800 Batterie d'accumulateurs électriques
POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE: Contact principal: Assistance Exide SDS +1 (770) 421-3485 Contact secondaire: Joe Bolea +1 (423) 989-6377 Joe Kumper (678) 566-9380 Fred Ganster +1 (610) 921-4052	ID DU PRODUIT FAMILLE DES PRODUITS CHIMIQUES/ CLASSIFICATION EN CAS D'URGENCE Aux États-Unis Appeler CHEMTREC (800) 424-9300 (703) 527-3887 – Frais virés Au Canada Appeler CANUTEC (888) 226-8832, (613) 996-6666 ou *666 sur un Cellulaire	Communication Intervention Urgence 24 heures/ Demander le Coordonnateur Environnement
II. IDENTIFICATION DES DANGERS		
Termes de signalisation: Danger		
Catégorie:	Codes GHS	Description
Santé: STOT RE 2 Toxicité aiguë 4 Repr. 1A Corr. cutanée 1A Gaz inflam. 1 Aquatique aiguë 1 Aquatique chronique 1	H302/H312/H332 H314 H315/H318 H302/H313/H332 H350 H360 H373 H220 H203 H410 P260 P314 P301/330/331 P303/361/353 P304/340 P305/351/338 P311 H362	Nocif en cas d'ingestion, par inhalation ou par contact avec la peau. Pluies provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Cause une irritation de la peau, des lésions oculaires graves. Contact avec les composants internes peut causer de l'irritation ou des brûlures graves. Peut provoquer le cancer s'ils sont ingérés ou inhalés. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître en cas d'ingestion ou d'inhalation. Cause des dommages de système nerveux central, le sang et les reins en cas d'exposition prolongée ou répétée en cas d'ingestion ou d'inhalation. Gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Peut former un mélange air/gaz explosif durant la charge. Explosifs, incendie, explosion ou danger de projection. Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables. Ne pas respirer les poussières/fumée/gaz/vapeurs/pulvérisation de brouillard. Si exposés/concernés, ou si vous ne vous sentez pas bien consulter un médecin/conseils. EN CAS D'INGESTIONS OU CONSOMMÉS: Rincez la bouche. Ne pas faire vomir. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien. SI LES VÊTEMENTS OU LA PEAU (OU SÈCHE): Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincez la peau avec de l'eau/douche. EN CAS D'INHALATION: Sortez la personne à l'air frais et garder confortable pour respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présents et faciles à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou votre médecin. Peut-être nocif pour les enfants allaités.
Manipulation:	P201 P202 P210 P263 P264 P270 P280 P403/P405 P271 P501 P201	Obtenez des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas la poignée jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité ont été lues et comprises. Gardez éloigné de la chaleur/étincelles/flammes nues/surfaces chaudes. Ne pas fumer. Évitez le contact pendant la grossesse/pendant l'allaitement. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Portez des gants de protection et des vêtements de protection ou une protection oculaire/une protection du visage. Gardez sous clef, dans un endroit bien aéré, conformément à la réglementation locale et nationale. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Disposez des matières/récipient conformément aux lois nationales et locales. Tenez hors de portée des enfants.
AVERTISSEMENT: Les batteries soumises à un chargement abusif à des courants élevés excessifs pendant des périodes prolongées sans bouchons d'aération peuvent créer une atmosphère environnante du brouillard d'acide inorganique puissant et offensif contenant de l'acide sulfurique.		

Réactivité: particulièrement réactif avec l'eau et les alcalins

III. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	% / pds
Composants inorganiques de plomb	7439-92-1	65-69
Électrolyte (pas de fuite/complètement absorbé) Solution acide sulfurique/eau	7664-93-9	17-30
Matériau du boîtier: Polypropylène	9003-07-0	3-8
Séparateur:	S/O	1-3

Remarque:

Le plomb inorganique et l'électrolyte (solutions d'eau et d'acide sulfurique) sont les composants principaux de toutes les batteries fabriqués par Exide Technologies ou ses filiales. Les autres ingrédients peuvent être présents selon le type de batterie. Le polypropylène est le matériau principal du boîtier des batteries commerciales et de l'industrie automobile.

IV. PREMIERS SOINS

Prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et sécurité avant de porter secours à une victime et fournir les soins de premiers secours.

Inhalation : Électrolyte: Placer à l'air frais immédiatement. Si la personne respire difficilement, lui administrer de l'oxygène.
Composés au plomb: Retirer de l'exposition, faire des bains de bouche, laver le nez et les lèvres; consulter un médecin.

Contact cutané: Électrolyte: Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes minimum; enlever les vêtements contaminés, y compris les chaussures.
Composés au plomb: Laver immédiatement avec de l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux: Électrolyte et composés de plomb: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes; consulter immédiatement un médecin

Ingestion: Électrolyte: Donner de grandes quantités d'eau à boire; **ne pas** induire de vomissement; consulter un médecin.
Composés au plomb: Consulter immédiatement un médecin.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

Point éclair: Sans objet

Limites d'inflammabilité: LIE = 4,1 % (Hydrogène dans l'air) ; LSE= 74,2 %

Moyen d'extinction: CO₂; mousse; poudre extinctrice

Procédures de lutte anti-incendie:

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Faire attention aux éclaboussures d'acide pendant l'application de l'eau et porter des vêtements, des gants, une protection du visage et des yeux résistants à l'acide. Si les batteries sont en cours de chargement, couper l'alimentation à l'équipement de chargement mais prendre note que les fils des batteries connectées en série peuvent présenter un risque d'électrocution même si l'équipement de chargement est hors tension.

Produits de combustion dangereux:

Pendant le fonctionnement, les batteries génèrent et dégagent de l'hydrogène inflammable. Il faut toujours supposer qu'elles contiennent de ces gaz qui, si allumés par une cigarette, une flamme nue ou une étincelle, peuvent engendrer une explosion de batterie avec dispersion de fragments de boîtier et d'électrolyte liquide corrosif. Suivre soigneusement les instructions du fabricant pour l'installation et le service. Tenir à l'écart toutes les sources d'allumage de gaz et ne pas permettre le contact des articles métalliques avec les bornes négatives et positives d'une batterie en même temps.

VI. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Enlever les matériaux combustibles et toutes les sources d'allumage. Interrompre le flux des substances et contenir le déversement en le retenant avec du carbonate de sodium, etc. Neutraliser avec soin le déversement avec du carbonate de sodium, etc. S'assurer que le mélange est neutralisé et ramasser les résidus et placer dans un tambour ou dans d'autres conteneurs appropriés avec une étiquette indiquant « contient des déchets dangereux » (en cas de doutes, contacter le distributeur concernant les procédures appropriées à l'étiquetage). Éliminer comme déchets dangereux. En cas de fuite de la batterie, la placer dans un sac en plastique solide. Porter des bottes résistant à l'acide, un masque facial, des lunettes de protection anti-éclaboussures et des gants résistant à l'acide. **Ne pas laisser d'acide se déverser dans les égouts.** L'acide doit être éliminé conformément aux conditions nationales, régionales et locales. Consulter un organisme environnemental local et/ou l'agence nationale responsable de l'environnement.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Les batteries simples ne posent pas de risques d'électrocution mais il peut y avoir risque d'électrocution par les fils des batteries connectées dépassant les trois unités de 12 V. Les batteries sont inversables - potentiel à l'exposition aux contenus uniquement pendant le recyclage ou si l'enveloppe extérieure est fissurée ou endommagée.

Stockage:

Placer les batteries sous abri dans des endroits frais, secs, bien ventilés qui sont séparés des matériaux incompatibles et des activités qui pourraient engendrer des flammes, des étincelles ou de la chaleur. Tenir à l'écart des objets métalliques qui pourraient relier les terminaux sur une batterie et créer un court-circuit dangereux.

Chargement:

Il y a un risque potentiel d'électrocution de l'équipement de chargement et des fils des batteries connectées en série, qu'il y a chargement ou non. Couper le courant aux chargeurs qui ne sont pas utilisés et avant de déconnecter tout circuit. Les batteries en cours de chargement génèrent et dégagent de l'hydrogène inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Maintenir les bouchons d'aération des batteries en place. Interdire de fumer et éviter la création des flammes et des étincelles dans les alentours. Porter une protection pour le visage et les yeux lorsque les batteries sont en cours de chargement dans les environs.

VIII. CONTROLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ingrédient :	Limites d'exposition professionnelles (mg/m ³)					
	É.-U OSHA	É.-U ACGIH	É.-U NIOSH	Québec PEV	Ontario OEL	UE OEL
Plomb inorganique	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,15(a)
Électrolyte (solution acide sulfurique/eau)	1	0,2	1	1	0,2	0.05(b):

REMARQUES

- (a) comme aérosol inhalable :
- (b) fraction thoracique

Contrôles techniques (ventilation):

Entreposer et manipuler dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation mécanique, les composants doivent résister à l'acide. Manipuler les batteries avec soin. S'assurer que les bouchons d'aération sont bien placés. En cas de dommage du boîtier de la batterie, éviter tout contact physique avec les composants internes. Porter des vêtements protecteurs, une protection des yeux et du visage lors du chargement ou de la manipulation des batteries.

Pratiques d'hygiène:

Bien se laver les mains après toute manipulation des batteries avant de manger, de boire ou de fumer.

Protection respiratoire (approuvée par NIOSH/MSHA) :

Non requis dans des conditions normales. En cas de concentrations de brouillards d'acide sulfurique connues comme dépassant les limites d'exposition admissibles (PEL), utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH ou MSHA.

Protection cutanée :

Non requis dans des conditions normales. Si le boîtier de la batterie est endommagé, utiliser des gants en plastique ou caoutchouc résistant à l'acide avec manchettes jusqu'au coude, un tablier, des vêtements et des bottes résistants à l'acide.

Protection oculaire:

Non requis dans des conditions normales. En cas de dommage du boîtier de la batterie, porter des lunettes protectrices ou un masque facial.

Autre protection:

Dans les zones où les solutions d'eau et d'acide sulfurique sont manipulées dans des concentrations supérieures à 1 %, fournir des bassins oculaires d'urgence et des douches avec une quantité d'eau illimitée.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES - ÉLECTROLYTE

Point d'ébullition 760 mm Hg	107 à 113 °C (226 à 237 °F)	Densité relative à 77 °F (H ₂ O=1)	1,2185 à 1,3028
Points de fusion	Sans objet	Tension de vapeur (mm Hg)	13,5 à 17,8
% de solubilité dans l'eau	100	pH	Moins de 1
Taux d'évaporation (Acétate de butyle =1)	Moins de 1	Densité de vapeur (AIR=1)	Supérieur à 1
Apparence et odeur (seuil)	Acide sulfurique: Liquide clair avec une odeur piquante, pénétrante, âcre. Une batterie est un article fabriqué; sans odeur apparente.	Viscosité	Non applicable
Coefficient de partage octanol/eau (K _{ow})	Sans objet	% matières volatiles par volume à 70 °F	Sans objet

Remarque: Les propriétés ci-dessus reflètent une concentration d'acide sulfurique entre 30 et 40 %

X. DONNÉES DE STABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable X
Instable

Conditions à éviter : Un courant prolongé entraîne la surcharge et la surchauffe; étincelles et autres sources d'allumage

Incompatibilités : (matériaux à éviter)

Électrolyte: Tout contact avec des combustibles et matériaux organiques peut engendrer un incendie et une explosion. Ils réagissent tous violemment avec des agents réducteurs puissants, des métaux, des gaz de trioxyde de soufre, des oxydants puissants et de l'eau. Le contact avec les métaux peut produire des dégagements toxiques de vapeur de dioxyde de soufre et dégager de l'hydrogène inflammable. Pas d'autre préoccupation concernant l'impact mécanique.

Composés au plomb : Éviter tout contact avec des acides puissants, des bases, des halogénures, des halogènes, du nitrate de potassium, permanganate, du peroxyde, de l'hydrogène naissant et des agents réducteurs.

Produits dangereux de décomposition:

Électrolyte: Trioxyde de soufre, monoxyde de carbone, buée d'acide sulfurique, dioxyde de soufre, hydrogène sulfuré.

Composés au plomb : Les températures supérieures au point de fusion peuvent produire de la fumée, de la vapeur ou de la poussière métalliques toxiques; tout contact avec un acide ou base puissante ou une présence d'hydrogène naissant peuvent générer un gaz arsine très toxique.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas

XI. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration :

Électrolyte: Nocif, peu importe la voie de pénétration.

Composés du plomb: Une exposition dangereuse peut survenir uniquement lorsque le produit est chauffé à une température supérieure au point de fusion, qu'il est oxydé ou traité ou endommagé d'une manière quelconque engendrant de la poussière, de la vapeur ou des fumées.

Toxicité aiguë :

Inhalation LD₅₀ : Électrolyte: LC50 rat : 375 mg/m³ ; LC₅₀ : cochon d'Inde : 510 mg/m³

Plomb élémentaire : Estimation du point de toxicité aiguë = 4 500 ppmV (basée sur du plomb d'œuvre)

Oral LD₅₀ : Électrolyte: rat : 2140 mg/kg

Plomb élémentaire : Estimation de la toxicité aiguë (ETA) = 500 mg/kg du poids corporel (basée sur du plomb d'œuvre)

Inhalation :

Électrolyte: La respiration de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut entraîner de graves irritations respiratoires.

Composés au plomb : L'inhalation de la poussière ou de brouillard de plomb peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

Ingestion:

Électrolyte: Peut entraîner une grave irritation des tissus de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Composés au plomb : Une ingestion grave peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée ainsi que des terribles crampes. Cela peut entraîner rapidement une toxicité systémique.

Contact cutané:

Électrolyte: Irritations, brûlures et ulcérations graves. L'acide sulfurique n'est pas facilement absorbé par la peau et n'est pas un sensibilisateur dermique.

Composés du plomb : Pas facilement absorbé par la peau et pas un sensibilisateur dermique.

Contact avec les yeux:

Électrolyte: Irritations graves, brûlures, dommage de la cornée, cécité.

Composés du plomb : Peut causer de l'irritation aux yeux.

Produits synergiques :

Électrolyte: Aucun produit synergique connu

Composés du plomb : Des effets synergiques ont été remarqués avec les métaux lourds (arsenic, cadmium, mercure), N-nitroso-N-(hydroxyéthyl)éthylamine, N-(4-fluoro-4-biphényle)acétamide, 2-(nitrosoéthylamine)éthanol et benzo[a]pirène.

Informations supplémentaires :

États pathologiques généralement aggravés par exposition:

Une surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut endommager les poumons et aggraver les états pulmonaires. Tout contact de l'électrolyte (solution d'eau et d'acide sulfurique) avec la peau peut aggraver les maladies cutanées, telles que, eczéma et dermatite de contact. Tout contact de l'électrolyte (solution d'eau et d'acide sulfurique) avec les yeux peut endommager la cornée et/ou entraîner une cécité. Le plomb et ses composés peuvent aggraver certaines formes de maladies des reins, du foie et de maladies

neurologiques.

Données supplémentaires sur la santé :

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux dans ce produit, sont absorbés par le corps principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités en prenant des précautions adéquates, telles que la ventilation et une protection respiratoire traitées dans la Section VIII. Une bonne hygiène personnelle permettant d'éviter toute inhalation et ingestion sont de rigueur : bien se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, fumer ou quitter le lieu de travail. Tenir les vêtements contaminés à l'écart des zones non contaminés ou porter des vêtements de protection dans ces zones. Limiter l'emploi et la présence de nourriture, tabac et produits de beauté dans les zones non contaminées. Les vêtements et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans des zones désignées et ne jamais être amenés à la maison ni lavés avec des vêtements personnels non contaminés. Ce produit est destiné à une utilisation industrielle uniquement et doit être tenu à l'écart des enfants et de leur environnement.

XII. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Devenir environnemental : le plomb est très persistant dans le sol et les sédiments. Pas de données sur la dégradation environnementale. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lente. La bioaccumulation du plomb se produit chez les animaux aquatiques et terrestres ainsi que les plantes mais la bioaccumulation se produit à faible dose dans la chaîne alimentaire. La plupart des études incluent des composés de plomb et non du plomb élémentaire.

Toxicité environnementale : Toxicité aquatique :

Acide sulfurique : 24 h LC₅₀, poissons d'eau douce (*Brachydanio rerio*) : 82 mg/L

96 h - LOEC, poisson d'eau douce (*Cyprinus carpio*) : 22 mg/L

Plomb : 48 h LC₅₀ (modélisé pour des invertébrés aquatiques) : <1 mg/L, basé sur du plomb d'œuvre

XIII. INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

É.-U

Acide sulfurique: Neutraliser selon les instructions susmentionnées relatives à un déversement, ramasser les résidus et placer dans un conteneur étiqueté indiquant qu'il contient des déchets dangereux. Éliminer comme des déchets dangereux. En cas de doute sur les procédures d'étiquetage, appeler le distributeur de batteries local ou un contact indiqué. **NE PAS JETER D'ACIDE CONTAMINÉ AU PLOMB DANS LES ÉGOÜTS.**

Batteries usées: Envoyer à une fonderie de plomb secondaire pour recyclage. Respecter le règlement fédéral, de la province et local.

Neutraliser comme pour l'étape précédente. Regrouper le matériel neutralisé dans un conteneur scellé et traiter comme déchet dangereux, le cas échéant. Une copie de cette fiche signalétique doit être fournie avec la batterie au marchand de ferraille ou au producteur de plomb de seconde fusion.

XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

TERRESTRE : - US-DOT/CAN-TDG/UE-ADR/APEC-ADR :

Désignation officielle de transport : Non réglementé comme matière dangereuse

Classification des dangers : Non applicable

Numéro d'identification : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Étiquettes : « Inversible » ou « Batterie inversable » ou encore « Non déversantes » ou « Batterie non déversante »

AÉRIEN- ICAO-IATA:

Désignation officielle de transport : Non réglementé comme matière dangereuse

MARITIME- IMO-IMDG :

Désignation officielle de transport : Non réglementé comme matière dangereuse

Informations supplémentaires :

- Les batteries et l'emballage externe doivent porter clairement les indications Inversables ou Batterie inversable ou Non déversantes ou Batterie non déversante.
- La batterie inversable/non déversante est conforme aux dispositions de 49 CFR 173.159a ; en conséquence, elle ne doit pas porter de numéro d'identification ni d'étiquette pour substances dangereuses et n'est pas soumise aux conditions de documentation pour l'expédition de substances dangereuses.
- Le transport requiert un emballage et une documentation appropriés, y compris la nature et la quantité des marchandises conformément aux points d'origine/destination/douanes telles qu'expédiées. Les batteries doivent être maintenues verticalement et emballées conformément aux exigences pour éviter les court-circuits.

XV. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

États-Unis :

EPA SARA Titre III

Section 302 EPCRA Substances extrêmement dangereuses :

L'acide sulfurique est une substance extrêmement dangereuse selon EPCRA avec une quantité seuil de planification (TPQ) de **1 000 lb**.

La notification EPCRA Section 302 est requise si **500 lb** ou une quantité supérieure d'acide sulfurique est présente sur un site (40 CFR 370.10). Une batterie automobile/commerciale moyenne peut contenir environ 5 lb d'acide sulfurique.

Contactez votre représentant GNB pour obtenir des informations supplémentaires.

Section 304 CERCLA Substances dangereuses :

Quantité rapportable (RQ) pour l'acide sulfurique 100 % renversée selon CERCLA (Superfund) et EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act) est **1 000 lb**. Les quantités rapportables locales et régionales pour l'acide sulfurique renversé peuvent varier.

Section 311/312 Classification des dangers :

La déclaration EPCRA Section 312 Deux niveau est requise pour les batteries non-automobiles en présence d'acide sulfurique en quantité de **500 lb** ou plus et/ou si du plomb est présent en quantité de **10 000 lb** ou plus.

Section 313 EPCRA Substances toxiques :

Notification du fournisseur : Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques toxiques soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du Titre III de Superfund Amendments et Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR Section 372.

Chimique	CAS	Pourcentage par poids
Plomb (Pb)	7439-92-1	65-69
Électrolyte: Acide sulfurique (H ₂ SO ₄)	7664-93-9	17-30

Si vous distribuez ce produit à d'autres fabricants selon les codes IC 20 à 39 de SIC, cette information doit être fournie avec la première expédition de chaque année calendaire. **Remarque:** La condition de la notification du fournisseur Section 313 ne s'applique pas aux batteries qui sont des biens de consommation.

TSCA : Chaque produit chimique d'ingrédient répertorié dans la Section III de cette fiche signalétique et également répertorié dans le registre de TSCA.

OSHA : Considéré comme un produit dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (soit Hazard Communication Act 29CFR1910.1200)

RCRA : Les batteries d'accumulateurs au plomb usées ne sont pas régies comme déchets dangereux lors du recyclage.

CAA : Exide Technologies supporte les actions préventives concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère en raison des émissions de chlorofluorocarbures et autres produits chimiques appauvrissant l'ozone (ODC) définis par l'USEPA comme substances de Classe I. Conformément à la Section 611 du Clean Air Act Amendments (CAAA) de 1990, finalisé le 19 janvier 1993, Exide a établi une politique visant à supprimer l'emploi des ODC de Classe I à la date butoir du 15 mai 1993.

Indice de risque NFPA pour l'acide sulfurique:

Inflammabilité (rouge)	=	0
Santé (bleu)	=	3
Réactivité (jaune)	=	2

Notifications et avertissements par état aux États-Unis	Identification	Notifications/Avvertissement
Californie	Proposition 65 de l'État de la Californie	<p>AVERTISSEMENT: Ce produit contient du plomb, un produit chimique connu dans l'état de Californie pour causer des cancers ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur.</p> <p>Les bornes de batterie, les borniers et autres accessoires contiennent du plomb et des éléments en plomb, matière reconnue en Californie comme étant à la source de cancer et de défauts de naissance ou autres dommages reproductifs. Les batteries contiennent également d'autres produits chimiques reconnus par l'État de la Californie aux États-Unis comme source de cancer.</p> <p>Les produits chimiques suivants identifiés dans le produit fini, tel que distribué dans le commerce sont connus dans l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Brouillards d'acides minéraux forts contenant de l'acide sulfurique ; CAS n° : NA; 18-24% wt 2. Plomb – CAS n°. 7439-92-1; 71-73% pds.
	Émissions de composés organiques volatiles présents dans le produit de consommation	Ce produit n'est pas régi en tant que produit de consommation dans le cadre de la réglementation de CARB/OTC VOC, tel que vendu aux fins prévues et dans la chaîne d'approvisionnement industrielle/commerciale.

Pays/organisation	Identification	Notifications/Avvertissement									
Canada	Toutes les substances chimiques dans ce produits sont répertoriées dans le CEPA DSL/NDSL ou sont exempts des conditions de la liste.	Ce produit a été classé conformément aux critères de dangers des Règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique (FS) contient toutes les informations requises par le Règlements sur les produits contrôlés. Voir les exigences relatives à l'étiquetage des produits dans le Règlement sur les produits contrôlés.									
	INRP et Règlement 127/01 de l'Ontario	Ce produit contient les produits chimiques suivant qui sont assujettis aux exigences de l'INRP du Canada et/ou l'Ontario en matière de déclaration. Règ. 127/01: <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chimique</th> <th>CAS n°</th> <th>% pds</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plomb</td> <td>7439-92-1</td> <td>65-69</td> </tr> <tr> <td>Acide sulfurique</td> <td>7664-93-9</td> <td>17-30</td> </tr> </tbody> </table>	Chimique	CAS n°	% pds	Plomb	7439-92-1	65-69	Acide sulfurique	7664-93-9	17-30
	Chimique	CAS n°	% pds								
Plomb	7439-92-1	65-69									
Acide sulfurique	7664-93-9	17-30									
Liste des substances toxiques	Plomb										
UE	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) :	Tous les ingrédients restant dans le produit fini tels que distribués dans le commerce sont exempts de ou sont déclarés dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.									

XVI. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PARUTION : 1 février 2016

AUTRES INFORMATIONS :

Distribution au Québec conformément aux Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés (CPR) 24(1) et 24(2).
Distribution dans l'UE pour être conforme aux Directives applicables à l'emploi, l'importation/l'exportation du produit tel qu'il est vendu.

SOURCES D'INFORMATION :

Centre international de recherche sur le cancer (1987), Programme de monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme : Évaluations globales de la cancérogénicité : Une mise à jour de Programme de monographies de l'IARC Volumes 1-42, Supplément 7, Lyon, France.
Ministère de l'Ontario de la réglementation du travail 654/86.
Réglementations régissant l'exposition aux produits chimiques ou agents biologiques.

PRÉPARÉ PAR: SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ
EXIDE TECHNOLOGIES
13000 DEERFIELD PKWY., BLDG. 200
MILTON, GA 30004 U.S.A.

L'ACQUÉREUR ET LES PERSONNES TIERCES ENDOSSENT LA RESPONSABILITÉ DU RISQUE DE BLESSURE CAUSÉE PAR LE MATÉRIEL SI LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ RAISONNABLES NE SONT PAS SUIVIES, TELLES QUE STIPULÉES DANS LA FICHE SIGNALÉTIQUE ET LE FOURNISSEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES BLESSURES INFLIGÉES À L'ACQUÉREUR OU PERSONNES TIERCES CAUSÉES PAR L'UTILISATION ANORMALE DU MATÉRIEL ET CELA MÊME SI LES PROCÉDURES RAISONNABLES ONT ÉTÉ RESPECTÉES.

TOUTE PERSONNE UTILISANT CE PRODUIT, TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT DANS UNE ZONE OU CE PRODUIT EST UTILISÉ ET TOUTE PERSONNE MANIPULANT CE PRODUIT DOIT BIEN CONNAÎTRE LE CONTENU DE LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE. CETTE INFORMATION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE DE MANIÈRE EFFICACE AUX EMPLOYÉS ET AUTRES PERSONNES POUVANT ENTRER EN CONTACT AVEC LE PRODUIT.

BIEN QUE LES INFORMATIONS COLLECTÉES ET STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES SOIENT CENSÉES ÊTRE EXACTES À LA DATE INDICÉE, EXIDE TECHNOLOGIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE POUR CES INFORMATIONS ET RENONCE À TOUTES RESPONSABILITÉS CONNEXES À LEUR EMPLOI. LES DESTINATAIRES SONT CENSÉS CONFIRMER DANS L'ANTICIPATION DU BESOIN QUE LES INFORMATIONS SONT ACTUELLES, APPLICABLES ET APPROPRIÉES À LEURS CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

TOUJOURS PHOTOCOPIER LE DOCUMENT INTÉGRALEMENT